

Règles fédérales, suivi réglementaire des footballeurs

Emmanuel Orhant

Depuis 1945, la FFF a une mission de service public et selon le code du sport, elle reçoit une délégation pour organiser sa discipline sportive. La FFF fonctionne avec des statuts et un règlement.

Le statut du médecin fédéral national indique son rôle. Il est nommé par le président de la FFF. Il est le garant administratif et médical de la prévention, du contrôle médical des sportifs, de la sécurité des athlètes mais aussi des actions de recherche en médecine du football. Il lui appartient de proposer au comité exécutif de la FFF toutes les mesures destinées à l'application des lois, arrêtés et décrets en fonction des particularités du football. Il travaille avec la direction médicale de la FFF qui met en application ses directives (Figure 2.1). Cette direction est transversale, en lien constant avec les élus du Comité exécutif, la direction générale de la FFF et la Ligue de football professionnel (LFP). La LFP a une délégation de pouvoir de la FFF pour l'organisation des compétitions de Ligue 1 et de Ligue 2. Elle n'a pas de pôle médical. Le suivi médical des joueurs professionnels est inscrit dans les articles 584 et suivants et est géré par le médecin fédéral national. Le rôle et la fonction des médecins de club de football professionnel se trouvent dans les règlements et statuts de la LFP. L'AMCFP créée en 1989 n'est pas un syndicat, même si elle aide le médecin de club dans sa pratique quotidienne. Le médecin de club a un statut qui a évolué année après année. Il ne peut être juridiquement le médecin du travail, mais il gère toutes les autres actions administratives et médicales. Au sein du club, aidé de ces experts, il organise le suivi médical obligatoire biologique et

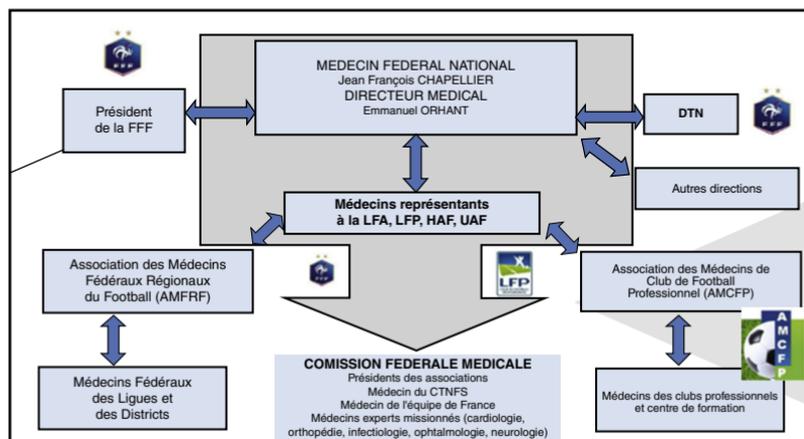


Figure 2.1. Organisation médicale de la FFF.

Source : Direction médicale FFF.

cardiologique. Il met en place les bilans de début de saison permettant d'avoir une « carte d'identité médicale » du joueur. Il organise la prévention au sein du club en collaboration avec l'entraîneur et son staff technique. Il gère les soins du joueur blessé et lutte contre la récurrence. Le médecin est le chef de la cellule médicale du club qu'il organise. Il est le garant de la lutte contre le dopage. Les clubs doivent organiser la sécurité des acteurs du jeu avec la présence d'un médecin compétent en réanimation sur le bord du terrain et ils mettent en place un service médical pour le public lors des rencontres. L'AMCFP est force de proposition pour améliorer le suivi des joueurs, elle assure également la formation médicale continue des médecins. Le médecin fédéral national est le lien entre l'AMCFP et la direction de la LFP. L'AMCFP nomme un représentant auprès du conseil d'administration de la LFP, un au sein de l'Union des acteurs du football (UAF) et un au sein de la Haute autorité du football (HAF). Le médecin fédéral national peut compter sur la Commission fédérale médicale pour l'aider dans ses missions. Elle rassemble des médecins experts dans le football. Les commissions spécialisées en infectiologie, en cardiologie, en commotion cérébrale, en urgence de terrain l'aident en fonction des besoins d'expertise. Les médecins fédéraux régionaux et de districts sont des médecins essentiels pour l'organisation de la protection de la santé au sein de la Ligue de football amateur (LFA). L'Association des médecins fédéraux régionaux du football (AMFRF) assure le lien entre le médecin fédéral national et les médecins fédéraux du football qui sont au plus près des terrains. Chaque médecin régional est en relation avec le médecin fédéral national et le président de la Ligue pour diffuser les messages et les campagnes médicales de la FFF. Il peut aussi décider d'actions médicales spécifiques au sein de son territoire. Le médecin fédéral de district a la même fonction que le médecin fédéral régional au sein de

Encadré 2.1**Les missions de la direction médicale**

1. L'organisation des campagnes de promotion et de formation autour de la santé comme la prévention des blessures (par l'intermédiaire de l'Échauffement structuré à visée préventive, ESVP), les gestes qui sauvent, la protection de l'enfance, les commotions cérébrales, les conduites addictives.
2. La lutte contre le dopage et sa prévention selon les règles de l'Agence mondiale antidopage (AMA) et de l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD).
3. L'accompagnement du haut niveau, le suivi médical des 18 équipes de France de football, l'organisation médicale des stages et des matches des sélections, le suivi médical des footballeurs professionnels, des arbitres de niveau fédéral, des joueuses et joueurs en pôle espoirs et en centre de formation. Tous les athlètes inscrits sur la liste haut niveau de l'État doivent avoir le suivi médical réglementaire inscrit selon la loi.
4. La formation médicale continue des médecins du football, des staffs médicaux (kinésithérapeutes...), des éducateurs et entraîneurs fédéraux de tout niveau et des arbitres. Le diplôme inter-universitaire de pathologies du football Pierre Rochongar dispense 82 heures de cours sur la pathologie spécifique du footballeur. Le congrès médical de la FFF et les formations au sein du centre médical de Clairefontaine complètent le dispositif de formation.
5. Le centre médical de Clairefontaine est un FIFA medical Center. Il réalise des consultations médicales et des expertises (épreuve d'effort, isocinétisme, analyse podoposturale, nutrition, psychologie du sport...) reconnues au niveau international par la FIFA.
6. La recherche médicale autour de la performance et de l'innovation se développe avec la direction technique nationale.

son district et est en lien avec le médecin fédéral régional. Des commissions médicales de district et de ligue sont mises en place et aident les médecins fédéraux. La direction médicale aide le médecin fédéral national dans toutes ses actions et doit assurer le lien entre tous ces acteurs dans le football amateur et professionnel. Elle a six missions essentielles ([Encadré 2.1](#)).

Toutes ces actions permettent d'assurer le suivi médical des joueurs et arbitres amateurs selon les textes du gouvernement. Les jeunes présents dans le parcours haut niveau réalisent le suivi médical réglementaire annuel comprenant un examen clinique annuel avec un électrocardiogramme, un bilan diététique et psychologique. L'échographie cardiaque est réalisée une fois à l'entrée dans le cursus haut niveau avant l'âge de 18 ans et est répétée dans l'année des 18 ans. Les bilans podologiques et dentaires sont préconisés. Les professionnels ont un bilan cardiologique avec ECG et échographie cardiaque annuel et deux bilans biologiques. De nombreux médecins du football ajoutent des examens en fonction de leur vision de la prévention et des moyens financiers dont ils disposent.

Le médecin fédéral national peut compter sur un maillage complet fédéral pour l'aider à accomplir ces missions. Néanmoins, sans le médecin fédéral du football local, il est difficile de pouvoir être efficient pour assurer la santé de l'athlète.

